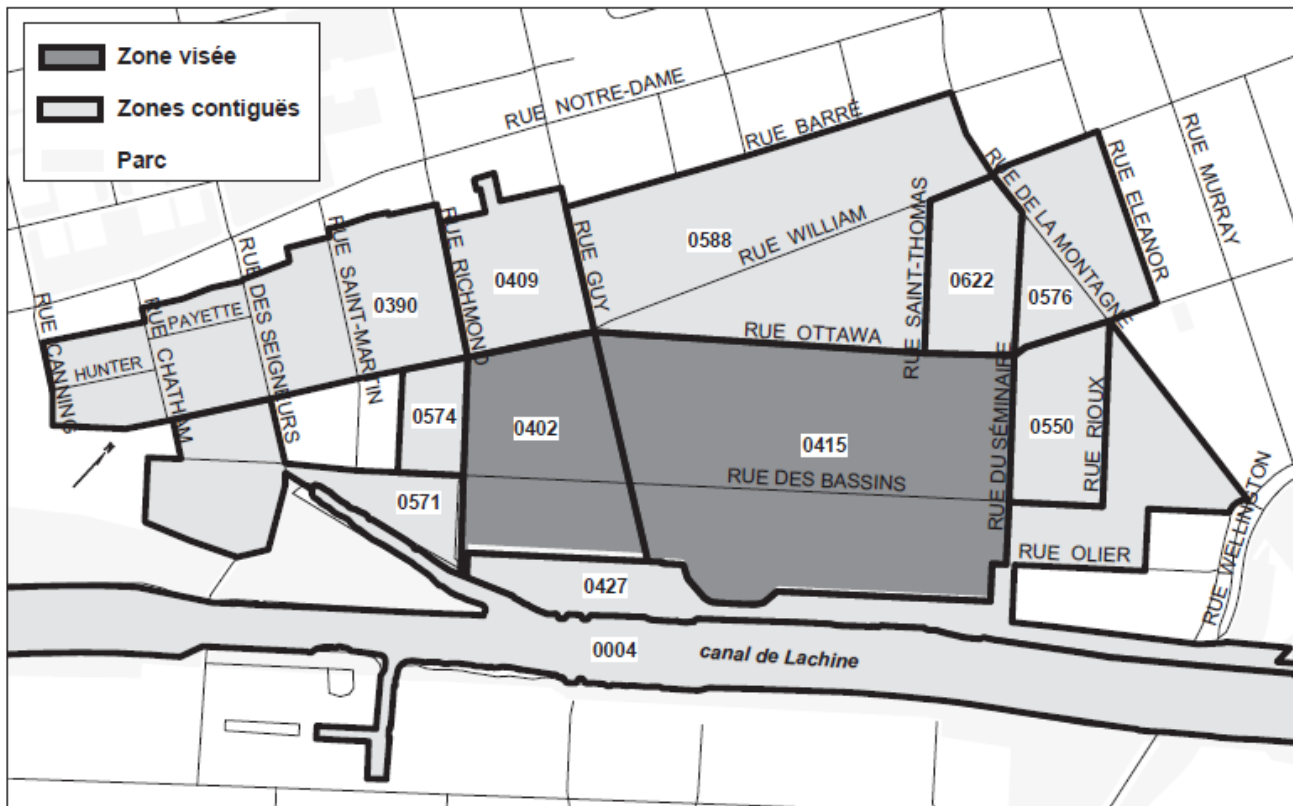




3° les zones 0402 et 0415 et leurs zones contiguës en ce qui concerne les modifications de ces zones ainsi que des cartes d'usage, de hauteur et de taux d'implantation et densité, tel qu'illustré ci-dessous.



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement et le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [montreal.ca/articles/consultations-publiques](http://montreal.ca/articles/consultations-publiques).

Fait à Montréal, le 21 septembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire